

Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour par la Ville de Lévis

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 19 SEPTEMBRE À LÉVIS

Québec, le 29 août 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour* par la Ville de Lévis. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 19 septembre 2017, à compter de 13 h 30, à la salle Harfang des neiges de l'Hôtel L'Oiselière, 165-A, Route du Président Kennedy à Lévis**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 13 octobre 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 octobre 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Pierre-Georges Roy, 7, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Lévis souhaite entreprendre des travaux de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis afin de pallier les dommages subis aux infrastructures publiques par les glaces, les courants et l'assaut des vagues qui menacent régulièrement son intégrité. Ce projet comprend la réfection du pavage sur le kilomètre pavé de la rue, l'ajout d'une nouvelle section de rue dans la portion actuellement non pavée ainsi que l'aménagement d'une fondation sous le pavage.

Le promoteur souhaite également procéder à un élargissement suffisant de la chaussée et à l'ajout d'un cercle de virage à l'extrémité est du projet afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour de façon sécuritaire sans empiéter sur le marais adjacent. La Ville de Lévis effectuerait également des travaux de stabilisation de berge en aménageant notamment un enrochement végétalisé de faible hauteur.

Le promoteur prévoit commencer les travaux au printemps 2018 pour une durée de deux ans, dont cinq mois de travaux de construction. Les coûts du projet sont estimés à 2,3 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En ce qui concerne le milieu physique, l'eau et les sols pourraient être contaminés par des déversements accidentels d'hydrocarbures. Le promoteur prévoit cependant pourvoir le chantier d'une procédure spécifique en cas de déversement et de retirer entièrement les produits déversés dans les sols ou dans l'eau. La qualité de l'air et l'ambiance sonore seraient également altérées durant la période des travaux. Afin d'atténuer ces répercussions, les travaux seraient réalisés de jour durant la semaine et l'application d'eau ou d'abat-poussières permettrait de limiter la mise en suspension de poussières dans l'air.

Pour le milieu biologique, le projet engendrerait l'empiètement permanent sur les habitats du poisson et des oiseaux. Selon l'étude d'impact, aucun travail ne serait réalisé sous la ligne naturelle des hautes eaux durant la période de crue printanière et une partie importante des travaux serait effectuée en dehors des périodes de migration des oiseaux. Le projet pourrait également toucher l'habitat d'espèces floristiques à statut particulier, comme la gentiane de Victorin. Le promoteur prévoit compenser les pertes d'habitat à l'étape de la végétalisation des abords de la nouvelle rue.

Sur le plan humain, le projet impliquerait des empiètements des deux côtés de la rue sur plusieurs propriétés privées. L'étude d'impact indique également une modification temporaire du paysage et de la qualité de vie pour les résidents pendant la construction. Le réaménagement de la rue pourrait toutefois améliorer le paysage après les travaux de stabilisation de la berge et le niveau de la sécurité de la circulation piétonne et automobile.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 13 octobre 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandra Barbeau, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : greve-gilmour-levis@bape.gouv.qc.ca.